



Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB - 04.06.2020
Numéro de publication: UP04-0000002072
Canton: VD

Entité de publication:
Zwahlen et Mayr S.A., Route des Marais 2, 1860 Aigle

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Zwahlen et Mayr S.A.

Zwahlen et Mayr S.A.
CHE-108.107.754
Route Industrielle 18
1860 Aigle

Indications concernant l'assemblée générale:
25.06.2020, 17:00 heures, 1860 Aigle

Texte d'invitation/ordre du jour:

Assemblée Générale ordinaire du 25 juin 2020 à 17 h 00

Conformément à l'Art 6a de l'ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19), le Conseil d'Administration a décidé de tenir son assemblée générale sans présence physique de ces actionnaires. L'assemblée sera limitée à un nombre restreint des représentants des organes de la société et le représentant indépendant, dont le coordonnées figurent dans la rubrique information de cet ordre du jour.

Les titulaires d'actions au porteur peuvent par écrit ou électroniquement obtenir auprès de la société jusqu'au 15 juin au plus tard les documents qui permettent de donner au représentant indépendant la procuration et les instructions de vote en demandant à leur banque de dépôt une confirmation de blocage de leurs actions et de la retourner au plus tard le 12 juin à Zwahlen & Mayr SA Rte de l'industrie 18 1860 Aigle.

Ordre du jour de l'assemblée générale avec proposition du conseil d'administration

- **Commentaires du rapport annuel, des comptes statutaires et des comptes consolidés de l'exercice 2019**
- **Rapports de l'organe de révision**
- **Décisions relatives à:**
 - a.** Approbation du rapport annuel de l'exercice

2019

Proposition: Approbation

- **b.** Approbation des comptes consolidés et statutaires de l'exercice 2019

Proposition: Approbation

c. Emploi du bénéfice au bilan

Proposition :

Report de résultat de l'exercice précédent CHF 8'021'000

Résultat de l'exercice 2019 CHF 1'114'527

Bénéfice à disposition de l'Assemblée générale CHF 9'135'527

Report à nouveau CHF 9'135'527

d. Décharge aux membres du Conseil d'Administration

e. Proposition : Décharge à tous les membres.

- **Elections**

a. Conseil d'administration et Président du Conseil d'administration

a1 Réélection de M. Luigi Mion pour une année (et son élection comme

Président du Conseil d'administration au cours du même vote)

a2 Réélection de M. Roberto Raggiotto pour une année

a3 Réélection de M. Francesco Punzo pour une année

a4 Réélection de M. Yves Bosson pour une année

b. Comité de rémunération

b1 Réélection de M. Luigi Mion

b2 Réélection de M. Roberto Raggiotto

c. Organe de révision des comptes consolidés et statutaires.

Le Conseil d'Administration propose l'attribution du mandat à la Fiduciaire Fidag SA à Martigny pour l'exercice 2020.

d. Représentant indépendant

Le Conseil d'Administration propose de réélire M. Laurent Nicod, notaire-avocat, Etude Nicod SA, Avenue du Théâtre 2 à Monthey en qualité de représentant indépendant de Zwahlen & Mayr SA pour un mandat d'une année qui

s'achèvera à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante.

Vote sur la rémunération en 2021 du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

a1 Vote sur les rémunérations des membres du Conseil d'Administration

a2 Vote sur les rémunérations de la Direction Générale

– **Divers et propositions individuelles**

Comme indiqué au chapitre Gouvernance d'entreprise, page 49, chiffre 6.4 du rapport annuel 2018, toute demande d'inscription d'un objet à l'ordre du jour de l'assemblée générale 2020 devait nous parvenir au plus tard le 28 février 2020, de manière à ce que les délais légaux de publication de la présente convocation puissent être respectés.

Aucune proposition ne nous est parvenue dans le délai indiqué.

Informations :

Le rapport annuel, les comptes consolidés et le rapport de l'organe de révision et des comptes consolidés sont à la disposition des actionnaires durant le délai légal au siège de la société.

Un actionnaire de Zwahlen & Mayr SA ne peut être représenté à l'assemblée générale que par son représentant légal, par un autre actionnaire jouissant du droit de vote ou par le représentant indépendant (M. Laurent Nicod, notaire-avocat, Etude Nicod SA, Avenue du Théâtre 2, CP 1222, 1870 Monthey). Les procurations en faveur d'un membre d'un organe de la société ou d'un établissement dépositaire des titres au sens de l'Art 689 C et 689 D du CO sont interdites.

Un système de vote électronique pour l'Assemblée générale 2020 est disponible.

Les actionnaires qui souhaitent l'utiliser sont priés de s'adresser au service financier de la société ou auprès du représentant indépendant.

Le Conseil d'Administration

À Aigle, le 14 mai 2020